



Financement des retraites : la France doit encore faire des efforts !

 17/01/2019

Source de préoccupation majeure des gouvernements successifs, la question des moyens pour atteindre l'équilibre des régimes de retraites en France est régulièrement posée. La Commission européenne et la Cour des Comptes estiment nécessaire que les réformes concernant la retraite soient accompagnées par une évolution des méthodes de projections financières qu'elles jugent aujourd'hui trop optimistes. Tour d'horizon des préconisations de ces 2 acteurs clefs.

Des efforts à poursuivre pour atteindre l'équilibre financier

L'avis des Sages

Depuis 2014, la Cour des Comptes reconnaît dans ses rapports annuels que les différentes réformes mises en place depuis 1993 – et notamment celles de 2010 et de 2014 – ont permis un redressement financier significatif du régime de retraite des salariés du privé. Toutefois, ce redressement reste fragile et des déficits peuvent réapparaître.

Dans son [rapport annuel sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale présenté le 7 février 2018](#) les Sages ont de nouveau pointé du doigt la difficulté à revenir à un équilibre financier de la branche vieillesse. Bien que l'économie française ait bénéficié en 2017 d'un regain de croissance, un retour à l'équilibre financier de l'assurance vieillesse apparaît encore difficile, d'autant que le système est fragilisé par le vieillissement de la population ou par les transferts de recettes à l'assurance maladie. Pour la Cour des comptes, « les voies d'un équilibre financier pérenne devront être définies en lien avec la réforme annoncée du système de retraite en 2019 ».

Les recommandations de la Commission européenne

Dans son avis sur le programme de stabilité budgétaire de la France pour 2018, diffusé le 23 mai 2018, la Commission

européenne a recommandé à la France qu'elle uniformise progressivement les règles des différents régimes de retraite, ceci afin de favoriser et renforcer l'équité et la soutenabilité de ces régimes.

Si elle reconnaît que la France a engagé des réformes substantielles concernant la retraite, réduisant le ratio des dépenses publiques à long terme, elle a jugé qu'elle devait faire des efforts encore plus importants. Cela devrait passer par un système des retraites plus simple et plus efficient pour générer des économies plus importantes. Ainsi, un alignement des régimes réduirait les dépenses publiques de plus de 5 Mds d'euros à l'horizon 2022.

Des projections jugées trop optimistes à revoir

Le pilotage financier des retraites concerne plusieurs décennies, d'où la nécessité de faire des projections financières. En France c'est le Conseil d'orientation des retraites (COR) qui en a la responsabilité. Ces projections sont très importantes, car l'équilibre financier du système de retraites varie fortement selon l'évolution de la croissance et du chômage.

Des hypothèses économiques trop optimistes peuvent donner l'illusion que le système va bien et qu'aucune réforme n'est nécessaire.

C'est le cas des **chiffres du COR** ayant servi de base de travail à la réforme de 2014, que la Commission européenne a jugé **trop optimistes**. En effet, ils ont été établis sur la base d'un taux de chômage à long terme entre 4,5 % et 7 % alors qu'il n'est jamais passé sous la barre des 7 % depuis 1983.

La Cour des Comptes, partageant le même avis, a recommandé d'améliorer le système actuel de pilotage des retraites à travers la création d'un **organisme indépendant** qui élaborerait des scénarios à un horizon à 15/25 ans – au lieu de 45 ans pour le COR.

Cette **instance de pilotage commune aux régimes de base et complémentaire** pourrait anticiper les ajustements nécessaires à répartir entre les différents acteurs : actifs, retraités et générations futures.

Un pilotage financier plus équilibré et plus précis fait donc partie des défis toujours en suspens auxquels devra répondre la réforme des retraites de 2019.

En savoir plus sur les [différentes réformes](#).